



Matériaux de construction et difficultés d'approvisionnement Négocier les délais

La flambée des prix des matériaux, d'abord observée sur les aciers et les bois de structure, gagne à présent les autres métaux non ferreux, les plastiques, le polyuréthane et le polystyrène. Ces fortes hausses s'accompagnent de nombreux retards d'approvisionnement. Il s'agit donc de faire face à l'augmentation conséquente des prix ([voir info n° 2021-195 / 6-4 du 29/03/2021](#)), mais également au risque de pénalités de retard liés aux difficultés d'approvisionnement.

Négocier un allongement des délais

L'objectif de l'entreprise sera d'obtenir un allongement des délais d'exécution en accord avec le maître d'ouvrage, idéalement avec un avenant, ou de se mettre en position de contester d'éventuelles pénalités de retard.

Pour les marchés privés à venir prévoyant des pénalités de retard

Afin de limiter l'impact des délais de livraison des fournisseurs, la clause suivante peut être ajoutée aux devis, marchés et contrats, conditions générales d'intervention etc. :

*« Le présent marché porte sur les travaux tels que définis à la date du
Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant aux délais de livraison des fournisseurs dus à une pénurie de matières premières, notamment [préciser, par exemple aciers, bois, etc.], le maître d'ouvrage accepte expressément, par la signature du présent marché, de ne pas appliquer les pénalités éventuellement prévues contractuellement sur toute la durée correspondant au retard de livraison dûment constaté. A cet effet, l'entreprise s'engage à fournir tout justificatif approprié attestant de la durée du retard de livraison ».*

Pour les marchés privés en cours

Il s'agit de se mettre en position de contester l'application d'éventuelles pénalités de retard. Pour cela, il faut démontrer que le retard est dû à une cause extérieure à l'entreprise, qui a tout mis en œuvre pour approvisionner les matériaux en temps et en heure.

Dès le retard constaté, l'entreprise doit écrire au maître d'ouvrage, avec le cas échéant copie au maître d'œuvre, afin de lui faire part des difficultés d'approvisionnement, et lui demander d'adapter le délai d'exécution en conséquence. L'entreprise lui demande également de l'exonérer de la part des pénalités de retard correspondant à cet événement.

En cas de retard conséquent, ou d'impossibilité totale de s'approvisionner, l'entreprise peut invoquer la force majeure. Pour rappel, la force majeure est caractérisée dès lors que survient un événement échappant au contrôle de l'entreprise, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Cet événement doit empêcher l'exécution du contrat ([article 1218 du Code civil](#)).



Pour les marchés publics en cours prévoyant des pénalités de retard

Comme précédemment, si le retard d'approvisionnement est conséquent ou si l'entreprise fait face à une impossibilité totale de s'approvisionner, elle peut solliciter auprès du maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre la suspension du marché sur le fondement de la force majeure.

Dans la mesure où le marché fait référence au CCAG travaux, l'entreprise pourra rappeler utilement [la fiche du ministère de l'économie sur les pénalités de retard \(voir page 2\), disponible en téléchargement, ici](#)

« Il est possible de proroger les délais d'exécution d'un marché par voie d'avenant. L'acheteur public pourra également, lorsqu'une clause du contrat le prévoit ou dans le cadre de son pouvoir de modification unilatérale, prolonger ces délais de manière unilatérale en cas, notamment, de difficultés d'exécution dues à une cause étrangère aux parties (y compris les éventuels sous-traitants). Dans de tels cas, le titulaire est exonéré de l'application des pénalités de retard. La prolongation des délais ne doit cependant pas être excessive, afin de ne pas bouleverser les conditions de la mise en concurrence initiale ».

Bien que cette fiche n'ait en elle-même pas de valeur juridique, elle peut constituer une grille de lecture pour l'acheteur public.

Dans tous les cas, il est indispensable de notifier et documenter les difficultés dès qu'elles surviennent.

Vous trouverez ci-après un modèle de courrier à adapter en fonction des circonstances, à destination de la maîtrise d'ouvrage.

Exemple de courrier demandant une prolongation des délais d'exécution et l'exonération des pénalités de retard suite aux retards d'approvisionnement des matériaux – Destinataire : maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

NB : Ce canevas vise à introduire une discussion et doit être adapté en fonction du contexte.

Objet : Demande de prolongation du délai d'exécution suite aux difficultés d'approvisionnement consécutives à la pénurie de ...
(préciser le matériau ou le produit)

Madame/Monsieur...

Nous sommes titulaires du marché n°.... signé le ... Les entreprises du bâtiment sont confrontées depuis la fin de l'année 2020 à une importante pénurie de (préciser le produit ou le matériau) dont les causes sont multiples.

Pour les métaux, indiquer par exemple :

La crise sanitaire a provoqué une baisse voire un arrêt des productions, de sorte qu'aujourd'hui, les capacités de production ne suivent plus le rythme du redémarrage post-confinement.

Aussi, l'Asie, où l'activité a vivement repris depuis quelques mois, accapare aujourd'hui une partie de la production de pays tiers, auparavant dirigée vers l'Europe.

Pour le bois de structure, indiquer par exemple :

La crise sanitaire a provoqué un arrêt des productions, de sorte qu'aujourd'hui, les capacités de production ne suivent plus le rythme du redémarrage post-confinement.



De plus, les tensions actuelles sur le bois de structure s'expliquent également par la taxe imposée par Donald Trump sur le bois canadien. En conséquence, il revient désormais moins cher pour les Etats-Unis d'importer ce bois en Europe, et ceux-ci accaparent la production de bois européenne.

En outre, une épidémie des scolytes affectant certaines essences de bois, entraîne d'importantes pénuries et contribue également à l'augmentation des prix.

Aujourd'hui, et malgré tous les efforts consentis par nos soins pour faire respecter les délais de livraison, nous faisons face à d'importantes difficultés d'approvisionnements qui vont inévitablement retarder l'exécution du chantier objet de notre marché.

[Préciser au besoin]

Aussi, et dans ce contexte tout à fait exceptionnel, il serait inéquitable que notre entreprise assume seule la responsabilité de ce retard dont les causes lui sont étrangères.

(Pour les marchés privés)

a. Pour demander la prolongation du délai d'exécution

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai d'exécution du marché d'une durée égale au retard d'approvisionnement dûment constaté et de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues au contrat sur cette même durée.

b. Pour demander la suspension du délai d'exécution sur le fondement de la force majeure

Compte tenu du retard important signalé par notre fournisseur (*préciser la durée du retard*), nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de tenir nos engagements contractuels.

Cette situation constituant un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code civil, nous vous demandons de bien vouloir suspendre l'exécution du chantier, d'une durée égale au retard de livraison annoncé.

(Pour les marchés publics)

a. Pour demander la prolongation du délai d'exécution

Par conséquent, nous sollicitons une prolongation du délai d'exécution, ainsi qu'une exonération des pénalités de retard correspondant strictement à la durée du retard d'approvisionnement dûment constaté.

Pour rappel, le Ministère de l'économie a admis que le délai d'exécution peut être prorogé par avenant, en cas de difficultés d'exécution dues à une cause étrangère aux parties. Dans de tels cas, le titulaire est exonéré de l'application des pénalités de retard.

b. Pour demander la suspension du délai d'exécution sur le fondement de la force majeure

Compte tenu du retard important signalé par notre fournisseur (*préciser la durée du retard*), nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de tenir nos engagements contractuels.

Cette situation constituant un cas de force majeure, nous vous demandons de bien vouloir suspendre l'exécution du chantier, d'une durée égale au retard de livraison annoncé.

Espérant trouver auprès de vous une écoute attentive, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Signature de l'entreprise